

# RÉALISER UN FILM DANS DES CONDITIONS LÉGÈRES

Appel à projets 2023

---

## 1. Pourquoi cet appel à projets ?

**Cet appel à projets est le lieu où soumettre les propositions les plus originales, expérimentales et singulières, en termes de méthode de travail, de sujet ou encore de traitement de ce sujet. Il n'a, par contre, pas été créé pour financer des productions « classiques » à petit prix. Il se positionne de plus comme un espace où de jeunes créateurs pourront démarrer une carrière dans l'audiovisuel mais aussi où les professionnels actifs dans le secteur pourront expérimenter de nouveaux processus narratifs et artistiques.**

L'appel à projets a pour objectifs :

- D'encourager les jeunes auteurs et producteurs de la Fédération Wallonie-Bruxelles en leur offrant la possibilité de réaliser un long ou moyen métrage de fiction en intégrant dès le départ certaines contraintes de contenu et budgétaires, permettant de stimuler la créativité en bonne connaissance de cause ;
- De diversifier les réalisations, les modalités de production et les équipes artistiques, en permettant notamment à des personnes non issues de l'industrie « classique » de réaliser un film;
- De stimuler les écritures personnelles et singulières ;
- D'ouvrir de nouvelles pistes de réalisation innovantes ;
- De travailler dans un calendrier de production rapide, léger et autonome ;
- D'élargir le public en ouvrant la diffusion aux circuits autres que la salle de cinéma, notamment les plateformes web.

## 2. À qui s'adresse l'appel à projets ?

L'appel à projets s'adresse aux auteurs-réalisateurs qui remplissent les conditions suivantes :

- Le projet est un long métrage de fiction. Selon la spécificité du projet, le projet peut exceptionnellement consister en un moyen métrage et avoir une durée entre 60 et 40 minutes ;
- Les projets d'animation ne sont pas éligibles ;
- L'appel est ouvert à tous les auteurs, qu'ils aient ou non une production audiovisuelle à leur actif ;
- La demande doit être introduite par un producteur<sup>1</sup>. La société de production doit être constituée en ASBL (qui n'est en aucune manière lié à l'auteur du projet qui fait l'objet de la demande) ou en société commerciale, et être située en Fédération Wallonie Bruxelles ;

---

<sup>1</sup> On entend par producteur indépendant une personne morale qui répond cumulativement aux critères suivants : 1/ avoir un objet social relevant en ordre principal du secteur audiovisuel et employer du personnel administratif ou artistique dans le respect de la législation sociale applicable ; 2/ rassembler les moyens financiers, le personnel

- Les projets ayant déjà fait l'objet d'un dépôt auprès de la Commission du cinéma (demande d'aide à l'écriture, au développement ou à la production, dans les créneaux long métrage, court métrage, documentaire et film LAB) ne sont pas éligibles ;
- Les projets ayant déjà fait l'objet d'un dépôt lors d'un précédent « Appel à projets Films en conditions légères » ne sont pas éligibles ;
- Il s'agit d'une aide avant le début des prises de vue ;
- Le déposant doit démontrer qu'il détient l'ensemble des droits relatifs au projet.

### 3. Qu'entend-on par « film réalisé dans des conditions légères » ?

Sans être entièrement exclusifs, voici des éléments qui peuvent servir de cadre pour guider l'auteur lors de l'élaboration de son projet :

- L'action se situe dans un nombre de décors limités ;
- Elle met en scène un nombre restreint de personnages ;
- Le récit s'organise dans une seule unité temporelle ;
- La réalisation peut se faire avec des moyens techniques (équipes et matériels) modestes et un budget connus dès le départ (à titre indicatif, un budget de production autour de 350 000 €).

**NB : Attention**, tous les intervenants du film devront être payés selon les barèmes du marché. Il ne s'agit pas de faire un film « au rabais » mais dans des conditions économiques viables.

### 4. Quelles sont les modalités de participation ?

Le dossier de candidature contiendra obligatoirement les éléments suivants :

1. Un synopsis court (4-5 lignes maximum) ;
2. Un synopsis développé (4 à 5 pages maximum) ;
3. Une note d'intention de l'auteur (1 page maximum) ;
4. Une note d'intention de la production (1 page maximum) ;
5. Une note détaillant le choix de travailler en production légère, en répondant à ces questions (1 pages maximum) :
  - Pourquoi cette histoire, en particulier, doit être réalisée dans des conditions légères ?
  - Quelle adéquation entre le fond et la forme du projet ?
  - Comment les contraintes de productions légères seront-elles prises en compte de façon créative pour réaliser le film ?
6. Une note réfléchissant à la diversité au sein du projet (modèle en fin de document – 1 page maximum) ;
7. Une liste technique et artistique ;

---

et tous les éléments nécessaires à la réalisation d'une œuvre audiovisuelle ; 3/ disposer d'une personnalité juridique distincte de celle d'un éditeur de services télévisuels ; 4/ ne pas disposer d'une manière directe ou indirecte de plus de quinze pour cent du capital d'un éditeur de services télévisuels ; 5/ ne pas retirer plus de nonante pour cent de son chiffre d'affaires, durant une période de trois ans, de la vente de productions à un même éditeur de services télévisuels ; 6/ dont le capital n'est pas détenu directement ou indirectement pour plus de quinze pour cent par un éditeur de services télévisuels ; 7/ dont le capital n'est pas détenu pour plus de quinze pour cent par une société qui détient directement ou indirectement plus de quinze pour cent du capital d'un éditeur de services télévisuels.

8. L'identification du public cible et le positionnement du projet quant au support de distribution envisagé (salles, plateformes numériques ou autre support) ;
9. Un devis ;
10. Un plan de financement ;
11. Le(s) CV du (des) auteur(s) et du producteur ;
12. L'option sur les droits relatifs à l'œuvre à produire ;
13. Fiche 1 – Responsables du projet (modèle en fin de règlement).

Le film aura plus de 60 minutes. Selon la spécificité du projet, il pourra exceptionnellement avoir une durée inférieure à 60 minutes, mais de plus de 40 minutes.

Tout dossier incomplet sera automatiquement déclaré irrecevable. Le dossier doit être écrit en langue française.

## 5. Comment se déroule la sélection ?

### a) Critères d'évaluation par le jury

Le jury tiendra compte de :

- l'originalité du projet ;
- la créativité avec laquelle il abordera la réalité productionnelle légère ;
- sa contribution à la diversité de la création ;
- la qualité d'écriture cinématographique ;
- L'intérêt culturel pour la Fédération Wallonie-Bruxelles ;
- La faisabilité technique et financière du projet ;
- l'adéquation entre le montant de l'aide demandée et le projet artistique ;
- La stratégie de diffusion (salles et/ou plateforme VOD ; analyse du public cible).

### b) La procédure de sélection

- Les projets sont soumis à un jury désigné par la Ministre de la Culture à cet effet.
- Le jury (ou une partie de celui-ci) se réserve le droit d'établir une présélection des projets, sur base des critères décrits ci-avant.
- Les candidats présélectionnés seront invités à présenter leur projet devant le jury.
- Les lauréats seront désignés par la Ministre, sur proposition du jury.

## 5. L'aide accordée

### a) Montant et statut de l'aide

- Le montant de l'aide est de **maximum 125 000 € pour les longs métrages et de maximum 80 000 € pour les moyens métrages**.
- L'aide est attribuée sous forme de subvention.
- L'aide devra être entièrement dépensée au bénéfice de personnes physiques ou morales résidant fiscalement en Belgique.
- La liquidation de l'aide ne pourra se faire qu'au profit de bénéficiaires dont le siège social ou l'agence permanente est située en région de langue française ou dans la région bilingue de Bruxelles-Capitale.

### b) Conditions d'octroi de l'aide

- L'aide est soumise à la procédure d'agrément.
- La demande d'agrément doit être introduite par un producteur.
- **L'agrément doit être obtenu au plus tard 18 mois** à dater de la notification de l'aide par l'administration auprès du bénéficiaire. Lors de l'agrément, le CCA vérifie la viabilité technique et financière du projet en se basant sur la conformité du dossier d'agrément avec celui sélectionné par le jury.
- **Le film doit être terminé dans un délai de 24 mois** à dater de la notification de l'aide par l'administration auprès du bénéficiaire.

### c) Participation à l'Atelier Groupe Ouest

Les auteurs des projets qui seront sélectionnés à l'issue des auditions devront prendre part à un accompagnement en développement de scénario organisé par le Groupe Ouest et Groupe Ouest Développement. Le Groupe Ouest propose un accompagnement spécifique et collaboratif où chaque auteur prend part au travail de développement des projets des auteurs du groupe, mettant en place des stratégies de travail accélératrices de processus. Le groupe d'auteurs formé associera des auteurs sélectionnés par l'appel à projets Productions Légères et d'autres auteurs en développement de long métrage sélectionnés par Le Groupe Ouest.

Tous les frais « pédagogiques » de participation au Groupe Ouest sont pris en charge par le CCA. Les frais d'hébergement, repas et transport sont à la charge du producteur (hébergement et repas pouvant être organisés par le Groupe Ouest sur la base de partenariats locaux).

## 7. Conditions de dépôt des dossiers

La date limite de dépôt des dossiers est fixée au **lundi 11 septembre 2023**.

Les candidats doivent fournir leur dossier au format électronique (PDF), en le nommant de la manière suivante : PRODLEGERE\_TITRE\_NOMREALISATEUR

Les dossiers doivent être déposés **impérativement avant 17h00**, à l'adresse suivante :

<https://audiovisuel.cfwb.be/aides/autres-aides/aide-productions-legeres/depot-productions-legeres/>

Une présélection éventuelle sera organisée courant octobre. Le jury de sélection se tiendra à la mi-décembre.

## Fiche 1 – Responsable(s)

### TITRE DU FILM:

**1. SOCIÉTÉ DE PRODUCTION:** (*raison sociale et coordonnées complètes*)

Nom de la société :

Adresse complète :

Numéro d'entreprise :

Téléphone :

Mail :

Représenté par :

Fonction :

Mail :

Téléphone :

**2. RÉALISATEUR :**

Nom :

Prénom :

Adresse complète :

Mail :

Téléphone :

**3. AUTEUR :**

Nom :

Prénom :

Adresse complète :

Mail :

Téléphone :

Date et lieu :

Noms du producteur et signature :

## NOTE DIVERSITE

Depuis 2019, l'analyse des films a établi un certain nombre de constats : si certaines catégories de la population se retrouvent à l'image en adéquation quantitative avec ce que l'on observe dans la population, d'autres catégories sont sous-représentées à l'écran. De plus, à côté des aspects quantitatifs, l'analyse de ces films a mis en évidence la présence de nombreux stéréotypes dans notre cinéma.

Dans le cinéma, la diversité ne se limite pas à ce que nous voyons à l'écran. En effet, à côté de la diversité **devant** la caméra : casting, personnages, récit, ... la diversité a trait également à ce qui se passe **derrière** la caméra (équipes artistiques, techniques, ...) et également au niveau de la diffusion du film quant au **public** qu'il peut toucher.

Par l'intermédiaire de trois questions relatives à votre projet, nous vous invitons à poser un regard sur cette sous-représentation au travers des composantes de la diversité :

- Genre : Parité Homme/Femme, ...
- Orientation sexuelle : LGBTQIA+, ...
- Origine ethnique, origine culturelle, religion, langue, nationalité, personnes issues de l'immigration, ...
- Personnes en situation d'handicap physique/mental : PMR, ...
- Classe sociale : précarité, ...
- Âge : jeunes, seniors, ...

En aucun cas les réponses apportées n'influenceront la sélection et l'aide au financement de votre projet.

Cette note devra être envisagée comme une note explicitant la réflexion autour de la notion de diversité au sein du projet et tentera de répondre aux différentes questions listées ci-dessous. Cette note doit être le fruit d'une réflexion tant de l'auteur-réalisateur que du producteur.

### 1. DEVANT LA CAMERA

Comment ferez-vous pour inclure dans votre **récit** des groupes sous-représentés au niveau des **personnages** principaux et secondaires et pour lutter contre les stéréotypes (ex : profil des personnages, casting, ...)? Ci-après, une liste de réflexions pouvant vous aider à développer votre réponse.

- a. Dans quelle mesure accordez-vous de l'attention à des personnages issus d'au moins une **catégorie sous-représentée** au regard des composantes de la diversité (genre, origine ethnique, orientation sexuelle, ...) ?
- b. En quoi les personnages issus de catégories sous-représentées et leurs histoires sortent-ils des représentations **stéréotypées** (ex : de par leur métier, leur famille, leurs amours, leurs péripéties...)?
- c. En quoi pouvez-vous dire que le monde dépeint dans votre récit reflète la **société réelle** et sa diversité ?
- d. Lors de la création du récit, comment avez-vous inclus **le point de vue** de personnes issues de la communauté que vous dépeignez ? De quelle manière vous êtes-vous plongé dans leur monde ?

### 2. DERRIERE LA CAMERA

En quoi pouvez-vous dire que les équipes artistique et technique du projet seront diversifiées ?

- a. Comment veillerez-vous à l'inclusion dans la composition de **l'équipe artistique** ? (exemple : l'équipe de scénaristes comprend-elle des personnes issues de catégories sous-représentées dans ce métier ?)
- b. Comment veillerez-vous à l'inclusion dans la composition de **l'équipe technique** ?



- c. Comment veillerez-vous à un accès égal aux **postes à responsabilités** pour les personnes issues de catégories sous-représentées ?

### 3. LE PUBLIC

Comment pensez-vous pouvoir toucher un public plus diversifié pour la **diffusion** de votre film? Et, dans quelle mesure offrirez-vous à ce public une possibilité de **se reconnaître** dans votre récit ?